

### 3 MODALITES DE VOTE

**Vous devez être inscrit sur la liste électorale consulaire de votre circonscription avant le 23 avril**

**pour vérifier votre situation électorale :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

#### I- LE VOTE PAR INTERNET

**Quand ? :** Le vote par internet est ouvert pendant 5 jours consécutifs  
du 21 mai 2021 à midi (heure de Paris) au 26 mai 2021 à midi (heure de Paris).

**Comment ? :**

Vous avez renseigné une adresse électronique et un numéro de téléphone valides, afin que l'administration puisse vous envoyer votre identifiant (par mail) et votre mot de passe (par sms) qui vous seront envoyés entre le 10 et le 21 mai.

**Plus de précisions :** Un tutoriel sera mis en ligne par l'administration.

#### II- LE VOTE PAR PROCURATION

**Conditions :**

- Etre inscrit sur la même liste électorale consulaire à Monaco, mais pas forcément le même bureau de vote.
- Le jour du vote, un électeur ne peut pas détenir plus de 3 procurations, et une seule d'entre elles peut être établie en France.

**Où établir la procuration (autorités compétentes) ? :**

- Si vous êtes à l'étranger : auprès d'un Ambassadeur pourvu d'une circonscription consulaire, d'un Chef de poste consulaire ou d'un Consul honoraire de nationalité française habilité.
- Si vous êtes en France : dans un Tribunal d'instance, un Commissariat de police ou une gendarmerie.

**Quand établir la procuration ? :**

Le plus tôt possible, pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.  
Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du jour du scrutin, mais, en pratique, l'électeur risque de ne pas pouvoir voter si le centre de vote ouvert à l'étranger n'a pas reçu la procuration à temps.

**Comment ? :** Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes et utiliser un formulaire. Il peut choisir :

- Soit d'utiliser le formulaire disponible sur internet : il faut le remplir et l'imprimer, puis le remettre en personne à l'autorité compétente : [Formulaire Cerfa n°14952\\*02](#)
- Soit de remplir à la main le formulaire papier disponible auprès de l'autorité compétente.

Dans les deux cas, le mandant devra renseigner le nom, prénom, adresse et date de naissance du mandataire.

Lorsque la procuration est établie en France, l'autorité l'envoie en recommandé sous enveloppe à l'adresse suivante

**Ministère des affaires étrangères, valise diplomatique  
Ambassade de France à Monaco  
13, rue Louveau  
92438 CHATILLON Cedex**

Les éléments relatifs au mandant et au mandataire peuvent également être transmis par télécopie ou courrier électronique à l'adresse suivante : [procurations-elections.fae@diplomatie.gouv.fr](mailto:procurations-elections.fae@diplomatie.gouv.fr)

**Plus de précisions :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

#### III- LE VOTE A L'URNE

**Quand ? :** **Dimanche 30 mai 2021**

**Comment ? :** Le vote à l'urne implique un déplacement en personne de l'électeur dans le bureau de vote :

**Ambassade de France à Monaco  
"Le Roc Fleuri", 1 rue du Tenao - MC 98000 MONACO**

Pour voter à l'urne, vous devez présenter un justificatif d'identité

(Justificatifs d'identités autorisés : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>)